

LE SUIVI DES MANNEQUINS ÉTRANGERS NE RÉSIDANT PAS EN FRANCE

Brochure de recommandations

I. Objet de la brochure

La présente brochure de recommandations rappelle aux médecins des mannequins étrangers ne résidant pas en France **l'ensemble des règles à appliquer pour un bon suivi médical** ainsi que **les normes nécessaires à l'établissement du certificat médical** par un médecin de leur pays d'origine.

Ces mannequins doivent être en possession d'un certificat médical, préalablement à leur venue en France et pendant leur période d'activité en France, pour attester que leur état de santé est compatible avec l'exercice de l'activité de mannequin.

Ce certificat médical doit être rédigé en français ou en anglais.

Ce certificat répond aux mêmes exigences que le certificat médical établi par un médecin français. La durée de validité du certificat médical émis par le médecin étranger demeure valable pour une durée qui ne peut excéder 2 ans.

Dans le cas exceptionnel où un mannequin étranger ne résidant pas en France ne serait pas en mesure de produire à l'agence de mannequins française son certificat médical, il lui sera possible de recourir à un médecin généraliste praticien en France.

II. Définitions

Le mannequin représente toute personne chargée, même à titre occasionnel, soit de présenter au public, directement ou indirectement par reproduction de son image sur tout support visuel ou audiovisuel, un produit, un service ou un message publicitaire, soit de poser comme modèle, avec ou sans utilisation ultérieure de son image.

L'agence de mannequins représente toute personne physique ou morale dont l'activité consiste à mettre à la disposition provisoire d'utilisateurs, à titre onéreux, des mannequins qu'elle embauche et rémunère à cet effet.



III. Le suivi médical des mannequins

Le suivi médical des mannequins doit notamment **tenir compte des spécificités propres à la profession de mannequins adultes ou enfants et de l'état de santé global de la personne** selon :

- Les types de prestations : prises de vues pour la presse rédactionnelle ; publicités ; tournages pour des films publicitaires ; prises de vues pour les catalogues ; défilés ; essayages et répétitions ; défilés à l'occasion des collections du prêt-à-porter et de la haute couture à Paris.
- L'expérience du mannequin : débutant ; expérience récente ; mannequin professionnel ; mannequin de niveau supérieur ; mannequin de renommée internationale.
- L'âge et le sexe.
- L'ensemble des déterminants de santé prenant en compte notamment le critère de l'indice de masse corporelle (IMC).

La définition de l'indice de masse corporelle pris en compte est celle fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans sa classification internationale de la maigreur, du surpoids et de l'obésité.

Pour les mannequins âgés de plus de 16 ans : l'examen médical comporte la prise en compte de son indice de masse corporelle, en particulier lorsque sa valeur se rapproche d'une maigreur modérée à une maigreur sévère après l'âge de 18 ans, et qu'elle est inférieure au 3^{ème} percentile des références françaises entre 16 et 18 ans.

Pour les mannequins âgés de moins de 16 ans : l'examen médical comporte la prise en compte de son indice de masse corporelle qui ne peut être inférieur au 3^{ème} percentile des références françaises.

La durée de validité du certificat médical, qui ne peut excéder deux ans, est laissée à l'appréciation du médecin.

Ce certificat ne peut être établi qu'à la suite d'un examen clinique complet du mannequin par le médecin et ne peut en aucun cas être rédigé sur la base d'éléments déclarés en distanciel par téléconsultation.

Afin d'évaluer l'état de santé global du mannequin adulte ou enfant, il importe de :

- Interroger le mannequin sur son vécu au travail ;
- Aborder les risques professionnels (déplacements, risque chronobiologique, risque psychosocial, troubles musculosquelettiques, ...)
- Aborder les dimensions nutritionnelles, somatiques, psychologiques et familiales ;
- Relever les paramètres anthropométriques (courbes de croissance, taille, poids et calcul de l'indice de masse corporelle) ;
- Repérer précocement des troubles des conduites alimentaires avec un point d'attention pour la tranche d'âge 15-19 ans ;
- Dans le cas d'une maigreur constatée, adopter une attitude empathique sans stigmatisation ;
- Si besoin, orienter le mannequin vers la filière soins (médecin traitant, réseaux spécialisés, ...)
- Prescrire si besoin des examens complémentaires ;
- Se référer aux recommandations de bonnes pratiques (organismes de santé publique, sociétés savantes).

A titre indicatif, nous proposons l'arbre décisionnel suivant :

- **Indice de masse corporelle ≥ 18.5** : certificat médical 2 ans maximum
- **Indice de masse corporelle entre 17 - 18,4** : certificat médical d'un an maximum
- **Indice de masse corporelle < 17** : certificat médical de 6 mois maximum

IV. La rédaction du certificat médical

Le certificat médical, rédigé en français ou en anglais, doit être **conforme à l'avis du Conseil National de l'Ordre des Médecins français** :

Je soussigné, Docteur X atteste avoir vu ce jour et à sa demande :

M. Mme ... né(e) le ...

L'examen médical de ce jour ne met pas en évidence de contre-indication à l'exercice de la profession de mannequin.

La validité du présent certificat est fixée à ... mois (2 ans maximum).

Certificat remis en main propre à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

V. Assistance aux médecins étrangers

Thalie Santé met tout en œuvre pour répondre aux éventuelles questions des médecins des pays d'origine des mannequins étrangers ne résidant pas en France.

Contact Thalie Santé : mannequins@thalie-sante.org

